

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	24	29

**N° 122/2019**

**OBJET : Révision du tableau des indemnités des élus**

**L'an deux mille dix-neuf et le 09 juillet à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 25 juin 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge DEMANGE, faute d'obtention du quorum, le conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué le 03 juillet 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal du Vernet, sous la Présidence de Monsieur Serge DEMANGE.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Michel COURTIADÉ, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Serge MARQUIER, Joël MASSACRIER, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE ;

**ABSENTS AVEC PROCURATION :** Céline GABRIEL à Nadia ESTANG, Hélène JOACHIM à Floréal MUNOZ, Joël CAZAJUS à René AZEMA, Serge BAURENS à Serge DEMANGE, Sabine PARACHE à Michel COURTIADÉ ;

**ABSENTS :** Monsieur Jean DELCASSE ;

**ABSENTS EXCUSES :** Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENZA, Monique DUPRAT, Annick MELINAT, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK et Messieurs Pascal TATIBOUET, Patrick CASTRO, Gilles COMBES, Philippe FOURMENTIN, Jean CHENIN, Patrick LACAMPAGNE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Serge DEJEAN, René MARCHAND, Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Bernard TISSEIRE a été nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président rappelle la délibération n° 10/2017 du 31 janvier 2017 déterminant les indemnités du Président et des Vice-Présidents. Il rappelle également la délibération n° 02/2017 portant élection du Président, ainsi que les délibérations n° 04/2017, 34/2018 et 225/2018 portant élection des Vice-Présidents.

Il indique que le 18 juin dernier Monsieur le 6<sup>ème</sup> Vice-Président a fait part de sa volonté de ne plus percevoir d'indemnité pour son poste.

Il est donc demandé au conseil communautaire de se prononcer, soit pour maintenir l'enveloppe financière globale et modifier la répartition entre les élus, soit pour diminuer l'enveloppe financière globale du montant de l'indemnité auparavant perçue par le 6<sup>ème</sup> Vice-Président.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président rappelle que le montant maximal des indemnités est déterminé en appliquant au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique un barème tenant compte de la population. Pour un EPCI regroupant entre 20 000 et 49 999 habitants, l'indemnité maximale de président est de 67.5% de l'indice brut et l'indemnité maximale des Vice-Présidents de 24.73 % de l'indice brut. Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, un taux de 67.50 % est appliqué pour l'indemnité du Président et un taux de 14.13 % pour les Vice-Présidents.

A la demande de Monsieur le 6<sup>ème</sup> Vice-Président, il est proposé de diminuer l'enveloppe financière du montant de son indemnité et d'attribuer des indemnités de fonction au Président et à chacun des Vice-Présidents de la communauté de communes selon le tableau annexé à la présente délibération.

Considérant cet exposé et après en avoir délibéré à la majorité avec 28 voix POUR et 1 ABSTENTION, le conseil communautaire décide :

**D'OCTROYER** au Président 67.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique selon le tableau en annexe,

**D'OCTROYER** à chaque Vice-Président 14.13 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique selon le tableau en annexe,

**D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Municipal du Vernet, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président, Serge BAURENS

**Tableau récapitulatif des indemnités allouées aux élus de la Communauté de Communes  
du Bassin Auterivain Haut-Garonnais**

Nom des élus	Prénom	Qualité et rang de nomination	Base 1015	Taux IB 1015	Brut mensuel IB 1015	Net mensuel à verser	Ecrêtement de indemnité (oui/non)
BAURENS	Serge	Président	3 824.28	67.50	2 581.39	1 969.81	
DEMANGE	Serge	1er Vice-Président	3 824.28	14.13	540.43	482.07	
ZAMPESE	Joséphine	2e Vice-Président	3 824.28	14.13	540.43	482.07	
MUNOZ	Floréal	3e Vice-Président	3 824.28	14.13	540.43	482.07	
DUPRAT	Monique	4e Vice-Président	3 824.28	14.13	540.43	482.07	
ESTANG	Nadia	5e Vice-Président	3 824.28	14.13	540.43	482.07	
AZEMA	René	6e Vice-Président	3 824.28	14.13	0.00	0.00	
BLANCHOT	Dominique	7e Vice-Président	3 824.28	14.13	540.43	482.07	
PASQUET	Wilfrid	8e Vice-Président	3 824.28	14.13	540.43	482.07	
BAYONI	Pascal	9e Vice-Président	3 824.28	14.13	540.43	482.07	
VINCINI	Sébastien	10e Vice-Président	3 824.28	14.13	540.43	482.07	
CAZAJUS	Joël	11e Vice-Président	3 824.28	14.13	540.43	482.07	
TISSEIRE	Bernard	12e Vice-Président	3 824.28	14.13	540.43	482.07	
PACHER	René	13e Vice-Président	3 824.28	14.13	540.43	482.07	
REMY	Jean-Louis	14e Vice-Président	3 824.28	14.13	540.43	482.07	